

fatiguées quelque rafraîchissement. Mais la théorie de la nécessité ressuscite, comme si, pour apprendre la Justice, la raison des peuples avait eu besoin, en désapprenant l'Évangile, de rapprendre le Destin.

Machiavel, Hobbes, Spinoza, fondent l'État sur le principe de nécessité, et aboutissent tous trois au despotisme. Ce que je trouve odieux dans ces philosophes, c'est que là où Mahomet, dans le sentiment de son impuissance, se borne à une élévation de cœur à Dieu, *Résignation!* ils prétendent mettre de la raison. Il n'y a pas d'iniquité pire que celle du Sage : *Corruptio optimi pessima.*

Avant l'établissement de l'État, dit Spinoza, il n'y a ni juste ni injuste, ni bien ni mal. D'où résulte que tout ce que l'État fait pour sa propre conservation ne saurait jamais être injuste : cela, suivant Spinoza, impliquerait contradiction. Il accorde donc que l'État a le droit de gouverner, au besoin, par la violence, et d'envoyer, même pour les causes les plus légères, les citoyens à la mort; seulement il se confie en la prudence du souverain, que l'emploi malentendu de la force mettrait en péril. Il ne voit pas, ce qu'avait fort bien aperçu Aristote, que, l'inégalité donnée, le reste s'ensuit nécessairement, abus de la force, par suite dissolution de l'État, *fatum.*

Aussi la considération du péril n'arrête guère les despotes. *L'État, c'est moi*, dit Louis XIV. On peut voir dans ses Mémoires les étranges leçons qu'au nom du droit divin, et du style le plus dévot, il donne à son petit-fils sur la manière de gouverner les peuples. Hélas! hélas! si cette politique d'autocrate est nécessaire, il faut dire que la corruption de la société par la monarchie est aussi nécessaire. Est-ce le dix-huitième siècle qui corrompt Louis XV, et avec lui la constitution monarchique; ou bien Louis XV, l'élève de Louis XIV, qui corrompt le dix-huitième siècle? Perversi dès la mamelle par cette tradition de famille, Louis XVI ne recula pas, malgré sa piété

sincère et ses vertus réelles, devant le mensonge, la trahison, le poison même, s'il faut en croire Buchez, dès qu'il les crut nécessaires au maintien de sa couronne. Et l'empereur Napoléon I^{er}, qui se crut un instant l'héritier des rois, et à qui il arrivait de dire, en parlant de Louis XVI, *Notre pauvre oncle*, ne l'a-t-on pas entendu renouveler le mot de Louis XIV : *La constitution, c'est moi?* Avec le principe de fatalité et d'antagonisme pris pour base de la société, avec la raison d'état prise pour loi du gouvernement, le domaine public s'identifie avec l'apanage du prince, la constitution de l'État avec la volonté de l'empereur, la nation avec sa personne. Le droit n'existe plus : tout se règle par ordonnance du dynaste, rendue *secundum artem.*

La démocratie a suivi, quoique de loin, l'exemple de l'aristocratie et de la royauté. Comme elle n'eut jamais pour but de réaliser la Justice dans l'économie, mais seulement de réprimer l'insolence des grands et de modérer l'exploitation bourgeoise, l'égalité ne fut pour elle qu'un mythe, la constitution une entrave à ses adversaires, pour elle-même une toile d'araignée; quant à sa politique, elle n'est jamais sortie de la raison d'état. Le contrat social de J.-J. Rousseau ne diffère en rien, sous ce rapport, des théories de Platon, d'Aristote, de Hobbes, de Spinoza, et de la pratique du despotisme : extrait des *Institutions* de Calvin, c'est tout dire. La démocratie a eu sa morale de salut public, ses suspensions de la liberté et de la Justice, ses tribunaux exceptionnels, ses lois de silence, ses épurations, son terrorisme, ses *auto-da-fé.* Puisse-t-elle enfin comprendre que cette politique dont elle est folle est la cause même de ses défaites, et qu'il n'y a pour elle de salut que dans la balance économique, seul principe qui lui appartienne, et qu'aucun de ses adversaires n'osera jamais ni récuser ni admettre.

Disons-le toutefois, à l'honneur du genre humain, ra-

rement la conscience des princes fut à la hauteur du principe qui les faisait agir. Presque tous l'ignorèrent, et quand pour la première fois la révélation en fut faite au monde, ils s'en défendirent comme d'un monstre. Rois et pontifes, ministres et philosophes faisaient de la raison d'état comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir; les peuples ne s'en scandalisaient pas : cela s'appelait toujours de la Justice. Aujourd'hui même, c'est à peine si la plus savante critique a pu voir dans le livre de Machiavel autre chose qu'une calomnie, une ironie ou une hyperbole.

XIII. — Machiavel avait parfaitement observé que l'instabilité de l'équilibre politique, quelle que soit la forme du gouvernement, a sa cause première dans l'*opposition des intérêts*, en autres termes, dans l'inégalité des fortunes : il le dit expressément dans ses *Décades*. Ceci posé, Machiavel ne va pas plus loin : il ne se demande pas si cette opposition est un fait de nature, ou le résultat d'une fausse opinion; si par conséquent l'antagonisme qu'elle crée dans le gouvernement est l'expression d'une nécessité absolue, ou seulement d'une nécessité hypothétique. Machiavel s'en tient à la croyance commune. Il suppose, avec Aristote et tous les publicistes, que l'inégalité des conditions est donnée, comme celle des climats, par la nature des choses, et il part de là. Que si, par hasard, il essaye de remonter par la pensée jusqu'à la cause de ce fait premier, il se jette alors dans le mysticisme, il en appelle à la *loi des sphères*, il se refait une mythologie. Plein de mépris pour l'Église et le catholicisme, qu'il accusait d'avoir corrompu l'Italie, ne pouvant revenir à la mythologie des anciens, Machiavel se livre à l'astrologie; il se crée, pour le besoin de son intelligence, une religion qui répond à tout : c'est le *mouvement des sphères*, figure nouvelle du destin.

La société ne pouvant donc, selon Machiavel, exister

que sur l'inégalité et l'antagonisme, les sphères l'ayant ainsi réglé de toute éternité; d'autre part l'intérêt social étant le plus grand de tous, et l'État ou le prince représentant la société, il n'hésitait point à sacrifier, en tout état de cause, la Justice à la raison d'état. De là une nouvelle et redoutable opposition qui, s'ajoutant à celle des intérêts, devait finir par prévaloir contre le gouvernement et amener sa ruine.

Tous les états qui ont existé et qui existent, disait Machiavel, roulent dans ce cercle invariable : monarchie, aristocratie, démocratie. — Passons sur les mixtes.

La nation débute par la royauté : au prince, il recommande de tuer, en une fois et sans faire traîner l'exécution, tous ses ennemis.

L'aristocratie saisit le pouvoir : il lui conseille d'exterminer la dynastie, jusqu'au dernier rejeton.

La démocratie vient à son tour : il lui prescrit de tuer tous les nobles.

Il eût dit à l'Église, si l'Église avait eu besoin de ses conseils, de brûler tous les hérétiques, tous les philosophes, tous les socialistes, qui de leur côté ne devaient pas manquer de massacrer tous les prêtres, si jamais ils devenaient les maîtres.

Du reste, Machiavel ne s'occupe ni de droit public, ni de constitution : il avait pour cela trop de génie, trop de bon sens, trop de franchise. Pour lui, le gouvernement n'est pas l'application de la Justice aux choses de l'État; c'est l'art de s'établir au pouvoir, de l'exercer, de s'y maintenir, de s'y étendre, d'après la loi des sphères, par tous les moyens possibles, au besoin par la Justice, même par une constitution.

— Mais, observez-vous, avec ce système de proscriptions le gouvernement se rend odieux et prépare sa perte. — Rien de plus vrai, répond Machiavel; mais le gouvernement ne peut exister à d'autres conditions, puisque

son mandat est de maintenir l'iniquité de l'économie sociale. D'ailleurs, toute chose devant avoir une fin, il ne s'agit plus ici de fonder, comme les prophètes le promettaient à David, pour l'éternité, mais de fournir une carrière suffisante et glorieuse. L'homme sage travaille-t-il à se rendre immortel? Non, mais à vivre le mieux et le plus longtemps possible. Hors de là, point de politique, point de gouvernement, point de société.

Bien entendu que là où les moyens de droit sont de mise, l'homme d'état ne doit pas les négliger. *Il serait à souhaiter*, dit Machiavel, *que les choses pussent être toujours réglées par la Justice; mais, comme la chose est impossible, ce serait niaiserie de s'y astreindre.*

Ainsi la théorie de Machiavel n'est pas double, comme on l'a cru : appuyée sur le droit pur, s'il s'agit d'une république; fondée sur la raison d'état, s'il est question d'une monarchie. Dans tous ses ouvrages Machiavel est semblable à lui-même : c'est toujours la même politique, toujours la même déduction, basée sur la même hypothèse. Machiavel eut la logique de son sujet, et, ce qui vaut mieux, ce qui fit son affreuse réputation et souleva contre lui tous les anathèmes, il en eut le courage.

Ce qu'Adam Smith et les physiocrates firent au dix-huitième siècle pour l'économie, la séparant avec soin de la politique et de la Justice, découvrant le fatalisme de ses lois, l'opposition du travail et du privilège, etc., Machiavel, deux siècles et demi auparavant, l'avait fait pour la politique, la séparant également de la Justice et de l'économie, et faisant de ses procédés une sorte de rubricaire à l'usage de tous les pouvoirs, sans se préoccuper autrement de ce qui pouvait s'y rencontrer de moral ou d'immoral. C'est ainsi que nous avons entendu Rossi dire : Autre chose est l'économie politique, et autre chose la morale. Tout de même avait dit Machiavel : Autre chose est la politique, et autre chose la Justice.

XIV. Nous avons le secret du fatalisme politique, nous en connaissons la théorie : nous pouvons en quelques lignes apprécier cette religion du Destin, sur laquelle on a écrit tant et de si insipides volumes.

1. Dans la société comme dans la nature, disent les fatalistes, les conditions sont naturellement inégales. La *Justice* dès lors n'a rien d'absolu; elle est subordonnée à une loi plus haute, dont le *gouvernement* est l'organe. Cette loi est l'INÉGALITÉ. Cela est fatal.

2. L'inégalité des conditions engendrant une divergence d'intérêts qu'il est impossible de faire cesser par la Justice, le gouvernement est armé, pour vaincre les résistances, d'une prérogative supérieure qui lui permet de suspendre la Justice et la liberté : c'est la *raison d'état*. Cela est fatal.

3. Mais cette prérogative paraît bientôt incompatible avec la division du pouvoir; elle exige que la plus entière liberté soit laissée au prince; elle répugne à ce que l'on appelle *constitution*, et qui aurait pour objet de limiter la puissance politique; et comme le gouvernement est avant tout une force de volonté et d'action, il est inséparable de la personne du prince : il y a *identité entre le prince et l'État*. Cela est encore fatal.

4. Donc, par le fait de l'action souveraine, il y aura *concentration*, absorption incessante des facultés de la nation dans la faculté princière; de la pensée, de l'avoir, du moi de la nation dans la pensée, l'avoir, le moi, du premier magistrat. C'est toujours fatal.

5. De là, d'abord, *corruption* du corps social par l'instrument gouvernemental, le premier répugnant invinciblement à l'inorganisme du second, autant qu'à sa raison d'état.

De là, en second lieu, réaction des citoyens contre le prince, antagonisme entre la société et le gouvernement.

De là, enfin, révolution, changement d'étiquette dans le pouvoir, sinon mort de la nation et de l'État : tout cela est fatal.

Ces propositions sont liées les unes aux autres par un rapport indissoluble. La nécessité de la première admise, celle des autres en découle; leur ensemble constitue la métaphysique du gouvernement, tel qu'il s'exerce depuis l'origine des sociétés, et sauf les rares et illusives ré-

servees que le christianisme et la Révolution y ont introduites. La philosophie allemande a fait à son tour des variantes sur ce thème antique : elle ne l'a pas changé.

CHAPITRE III.

Du gouvernement selon la Providence : — Décret de prédestination : règne éternel du Christ ; catholicité ; théocratie.

XV. — C'est ici surtout que celui qui veut apprécier avec sincérité l'influence de la pensée religieuse doit considérer, non pas tant son expression primordiale, que ses tendances constitutives.

On l'a dit à satiété, surtout depuis 1830, le christianisme, à son origine, eut quelque chose d'ultra-démocratique, que tous les novateurs brouillés avec l'Église ont eu soin de rappeler. Une école s'est formée pour rattacher par cet endroit le christianisme à la Révolution : elle compte pour ses représentants principaux, après MM. Buchez et Ott, MM. Arnaud (de l'Arriège), Frédéric Morin, Bordas-Demoulin, Huet, Hubert Valleroux, Chevé, et quelques autres. Le système de ces messieurs est connu : on se prévaut des coutumes longtemps suivies dans l'Église pour l'élection des évêques, la tenue des conciles, etc. ; on cite les passages de l'Évangile, des Épîtres et des anciens Pères, concernant le gouvernement temporel, et dans lesquels le suffrage universel est présenté comme d'institution divine, de droit apostolique, canonique, civil et naturel : moyen-nant quoi on admet, sans plus de difficulté, la hiérarchie ecclésiastique, l'orthodoxie et son exégèse.

De bonne foi, est-ce ainsi que l'on doit juger la politique d'une église ? Qu'importe ce qu'ont dit, balbutié les premiers chrétiens ? Il s'agit du MOUVEMENT DE L'IDÉE, et l'on

nous parle du *point de départ* de cette idée, de la *thèse* ! Que devait devenir l'Église, et qu'est-elle devenue, en vertu de son principe et de sa religiosité ? Voilà ce que nous avons à voir. Question de tendance, par conséquent, et non pas question d'origine.

Or, ce que la société chrétienne tendait à devenir, quant à l'ordre politique, je m'en vais vous le dire.

D'abord, selon les néo-chrétiens comme d'après les ultramontains, tout pouvoir, démocratique ou monarchique, est de *droit divin*. M. l'abbé Lenoir, dont les allures démocratiques semblent faire de lui un néo-chrétien, le dit en fort bons termes :

« Le peuple est le vrai souverain, immédiatement établi de Dieu. Le suffrage universel est le moyen par lequel ce médiateur collectif fait connaître la volonté divine. C'est ce que l'abbé Lacordaire disait un jour par ces mots : Dieu a dit aux nations : *Allez et gouvernez-vous* (B). » (*Dictionnaire des Harmonies de la Foi et de la raison*, col. 1532 à 1545.)

Ainsi, d'après la démocratie catholique et néo-chrétienne, le peuple, *médiateur collectif*, ne parle point de son autorité propre et d'après une Justice immanente ; il ne fait que rendre, comme la Sibylle, les oracles de la divinité. Sa loi, qui est sa religion, est supérieure à lui ; sa conscience, comme son entendement, y est soumise.

Or, dès que l'idée du divin pénètre quelque part, la Justice en sort. Que dit au peuple sa religion ?

J'ai montré dans le chapitre précédent que la religion, en ce qui touche la question d'État, se résolvait, pour les peuples polythéistes, en un mot, *fatalité*. Nous savons quelle conséquence ils ont tirée de cette formule pour la politique du prince et la constitution du gouvernement : c'a été de les débarrasser l'un et l'autre de la Justice.

Le christianisme change la religion, *Nova facit omnia*. Il change donc l'idée du gouvernement, c'est-à-dire ce qu'il y a en lui d'animique, de vivant, de substantiel, et

qui tôt ou tard doit lui donner sa forme légitime. Quelle politique nouvelle va résulter de ce changement? Sera-t-elle plus conforme à l'idée du droit?

Hélas! N'attendons pas que l'Évangile, saisissant l'erreur à la racine, affirme l'égalité positive : il ne connaît que le communisme. N'attendons pas que l'Église subordonne à la Justice son autorité et sa foi, qu'elle organise le gouvernement en conséquence et le purge de sa raison d'état : le pouvoir selon le Christ est encore plus jaloux de sa prérogative que le pouvoir selon le destin; et si l'Église répudie Machiavel et la loi des sphères, elle n'a pas moins horreur de la liberté, de la Justice, de la constitution politique, du progrès, de tout ce qui, en un mot, tend à émanciper l'homme.

XVI. — Le christianisme répugnait à la pensée du gouvernement antique par plusieurs raisons.

Comment, d'abord, accorder le principe de nécessité avec la notion d'un Dieu tout-puissant, tout sage, créateur de la matière, gouvernant tout par sa Providence, et réparant dans une vie meilleure les infortunes de celle-ci? L'idée du destin, absolu, aveugle, sans Justice, sans miséricorde, impliquait la négation de la divinité même; pour peu qu'on la pressât, elle menait droit au matérialisme.

Comment ensuite, sur ce grand fait de l'inégalité sociale, se contenter plus longtemps de l'explication usée, décriée, d'une nécessité brutale et sans intelligence? Eh quoi! de toutes parts l'esclave, le prolétaire, l'opprimé, se soulevaient contre la destinée et contre l'empire; ils appelaient de la fatalité à la Justice divine; cet appel faisait tout le christianisme; et l'Église leur répéterait, avec le paganisme, que, s'ils souffraient, s'ils jeûnaient, s'ils se désespéraient, c'était par force majeure, par la nature des choses, par la volonté du destin!

Quant aux révolutions des états, objet de scandale dans le paganisme même, par lesquelles les dieux, protecteurs des villes, se trouvaient convaincus d'impuissance, il était encore plus impossible à l'Église d'en admettre la théorie. Outre que cette théorie, faisant naître l'instabilité de la nécessité, semblait contradictoire, l'Église, héritière de la synagogue, se faisait des révolutions des empires un titre providentiel. C'était pour elle que tout ce mouvement s'était accompli, pour elle que l'Europe avait vaincu l'Asie, et que Rome commandait à l'Univers. L'argument tombait, si l'évolution était éternelle. Désormais, au contraire, le Christ allait en finir avec ces établissements éphémères, qui tous promettaient l'ordre et ne donnaient que l'anarchie, *Qui dicebant : Pax! pax! et non erat pax*. Telle avait été la pensée des Césars eux-mêmes et l'espérance des Romains. *Imperium sine fine dedi*, je leur ai donné un empire sans fin, dit Jupiter dans l'Énéide, l. 1, v. 279; un empire de paix, de Justice et de concorde :

Aspera tum positis mitescent sæcula bellis;
Cana Fides, et Vesta, Remo cum fratre Quirinus
Jura dabunt... (Ibid., v. 291-293.)

Le Christ annoncé par les prophètes, le Christ fils de Jéhovah, donnerait-il moins que Jupiter? L'Église resterait-elle au-dessous de César, l'Évangile au-dessous de l'Énéide?

La logique poussant à leur insu les intelligences, la révolution, au moins dans le dogme, était inévitable.

Au principe de la *Nécessité* succède donc, par opposition, celui de la PROVIDENCE;

A la théorie des *évolutions* gouvernementales, l'affirmation d'un RÈGNE ÉTERNEL, préparé par les évolutions antérieures;

A la *pluralité* des cultes et des états, l'UNIVERSALITÉ politique et religieuse, le CATHOLICISME.

L'idée est d'une moralité supérieure; toutefois l'Église